



ARRETE MUNICIPAL N° A.2026.G.364

Portant nomination de huit membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES –SEYTHENEX

- VU** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU** les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU** la délibération n°Del.2026-V-34 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2026, fixant à 16 le nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;
- VU** la délibération n°Del.2026-V-35 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2026 portant élection des membres élus du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS ;
- VU** l'affichage d'un avis de publicité aux associations aux portes de la Mairie le 1^{er} avril 2026 et l'affichage en ligne du même avis sur le site internet de la Commune de Faverges-Seythenex ;
- VU** les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par les associations de personnes âgées et de retraités et par les associations de personnes handicapées du département ;

CONSIDERANT que le CCAS est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration présidé par le Maire,

CONSIDERANT que le conseil d'administration comprend, outre son Président, en nombre égal des membres élus par le conseil d'administration et des membres nommés par le Maire,

CONSIDERANT qu'au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Faverges-Seythenex :

- Monsieur Jean-Jacques AQUILINA présenté par l'Union Locale des retraités de la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.D.T) de Faverges-Thônes - Faverges-Seythenex.
- Madame Agnès BALLIEU présentée par l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R) - à Faverges-Seythenex.
- Monsieur Dominique FAVROT présenté par l'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Savoie (UDAF 74) - Annecy.
- Madame Irène GURRAL présentée par l'association Les Etoiles d'Hestia intervenant sur le champ de la protection de l'enfance, dont une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « Au Fil de Soi » est située à Faverges-Seythenex.
- Madame Françoise KLEMENCIC présentée par l'association Les Restaurants du Cœur - Faverges-Seythenex.
- Monsieur Patrick LAFFITTE présentée par le Secours Catholique – Secteur de Faverges-Seythenex.

- Madame Christiane OLLIER-SAUZEA présentée par l'association Bien-Etre Forme Séniors - Faverges-Seythenex.
- Madame Ilda ROVELLI présentée par l'UPI/UL de la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.D.T) de Faverges-Thônes actifs - Faverges-Seythenex.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux emplacements habituels, notifié à chacune des personnes concernées et transmis au Préfet de la Haute-Savoie au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Arrêté devenu exécutoire compte tenu de la
réception en Préfecture le : 08 JUL. 2026
Et de la publication le : 08 JUL. 2026
Notifiée aux intéressés le : 08 JUL. 2026

Fait à Faverges-Seythenex
le 07 juillet 2026,
Le Maire de Faverges-Seythenex
Yves CREPEL



Destinataires :

* Préfecture de la Haute-Savoie1
* Direction Générale des Services1
* Centre Communal d'Action Sociale1
* Monsieur Jean-Jacques AQUILINA1
* Madame Agnès BALLIEU1
* Monsieur Dominique FAVROT1
* Madame Irène GURRAL1
* Madame Françoise KLEMENCIC1
* Monsieur Patrick LAFFITTE1
* Madame Christiane OLLIER-SAUZEA1
* Madame Ilda ROVELLI1